

LA CRÉATION D'UN AUTRE PRISONNIER POLITIQUE AU CANADA

Six mois de détention, toujours pas de preuves présentées et pas de justice pour Ivan Apaolaza Sancho.

Qui est Ivan Apaolaza Sancho ?

Ivan est un Basque de 36 ans, originaire de la ville de Beasaín. Il est arrivé au Canada il y a six ans. Ivan a grandi au pays Basque, où il était actif au sein du mouvement étudiant alors qu'il étudiait la Universidad del País Vasco-Euskal Herriko Unibertsitatea (UPV-EHU). Comme de nombreux Basques, il était aussi un sympathisant du parti de gauche souverainiste Batasuna. La répression menée par l'état espagnol contre les sympathisants et les membres du mouvement Basque de gauche et souverainiste (composé d'un grand nombre d'organisations de la société civile, de médias, de groupes politiques, et impliquant tous les secteurs de la société basque) est brutal et inhumain depuis que l'état espagnol a pris le contrôle du pays Basque au début du 19^{ème} siècle. Aujourd'hui, cette répression politique continue à travers des attaques menées contre tous les secteurs de la société basque, dans le but de démanteler la base de soutien dont bénéficie le mouvement basque et d'éradiquer l'identité des Basques. Le gouvernement espagnol actuel continue nombre des politiques mises en place par le régime dictatorial de Franco lorsqu'il s'agit de ses rapports avec la gauche Basque.

De peur d'être criminalisé injustement, emprisonné et torturé comme nombre de ses compatriotes par les autorités espagnoles à cause de son implication politique, Ivan a quitté le pays Basque en 1997 afin de terminer ses études universitaires. Il est venu au Canada en 2001 sous un nom d'emprunt – de peur d'être ciblé injustement et renvoyé vers la torture et l'emprisonnement en Espagne. Durant les six années qu'il a passées au Canada, il a tenté de vivre et de travailler en paix et dans la dignité. En 2006, Ivan a déménagé de Vancouver, où il vivait depuis son arrivée, vers Montréal.

En Juin 2007, Ivan fut arrêté par la GRC, qui agissait pour les autorités espagnoles, alors qu'il poursuivait un voyage à bicyclette à travers le Québec. Depuis son arrestation, et jusqu'à la mi-janvier 2008, il a été détenu dans l'unité de haute sécurité du centre de détention de Rivière-des-Prairies à Montréal. A la mi-janvier, Ivan a été transféré vers l'unité générale de la prison.

Son crime?

Se basant simplement sur des allégations du gouvernement espagnol, le Canada accuse Ivan d'avoir participé à des activités terroristes alors qu'il vivait au pays Basque. En particulier, le gouvernement prétend qu'Ivan était un membre de l'ETA – un groupe nationaliste armé au pays Basque. Ivan nie avoir fait partie de L'ETA et nie les accusations particulières mises en avant par les autorités espagnoles. Il n'a jamais été jugé coupable d'un crime en Espagne. Bien que ses avocats montréalais aient demandé à voir la preuve qui pèserait contre lui et qui serait en la possession des autorités espagnoles, cette preuve n'a jamais été fournie par les autorités canadiennes, faisant en

sorte que le risque auquel Ivan fait face de déportation vers la torture et l'emprisonnement en Espagne est basé sur de simples accusations.

Plus encore, toutes les accusations mises en avant contre Ivan semblent être exclusivement basées sur une déclaration effectuée par une femme d'origine Basque détenue par les autorités espagnoles. Elle a subséquentement nié le contenu de cette déclaration dans son intégralité, lorsqu'elle témoigna devant un juge et a révélé avoir été torturée durant cette interrogation.

LE GOUVERNEMENT CANADIEN COMPLICE DANS LA CRIMINALISATION, L'EMPRISONNEMENT ET LA TORTURE DES BASQUES :

Ivan a demandé le statut de réfugié au Canada. Actuellement, la demande de statut de réfugié d'Ivan est en suspens, pendant que l'Agence canadienne des services frontaliers le soumet à une audience d'inadmissibilité, soutenant qu'il serait un membre de l'ETA. En fait, le gouvernement canadien essaie de déporter Ivan par le biais de procédures d'immigrations sans même avoir à présenter de preuve quelconque pour soutenir ses allégations contre lui, tout en l'empêchant d'effectuer une demande de statut de réfugié.

Dans l'intervalle, Ivan demeure détenu à la prison de Rivière-des-Prairies depuis déjà six mois. Entre le moment de son arrestation en Juin 2007 et la mi-janvier 2008, il est demeuré dans l'unité dite de « protection », une unité haute sécurité de la prison, où il ne pouvait avoir de visites de contact (notamment avec sa famille), il ne pouvait recevoir de visites que des membres de sa famille (qui résident au pays Basque) ou de ses avocats. Ivan s'est aussi vu refusé l'accès à des soins de santé adéquats pour un problème de dos – que des médecins ont confirmé nécessiter des soins à l'hôpital.

Lors de ses multiples audiences de révision de détention, toutes menées avec l'objectif de déterminer si Ivan pouvait ou non être remis en liberté pendant qu'il est soumis à ses audiences d'inadmissibilité, les commissaires de l'immigration eux-mêmes ont jugé qu'il représentait un risque minime pour le public canadien. Malgré l'offre de ses parents d'avancer une somme considérable d'argent comme garantie pour ses conditions de mise en liberté, le gouvernement canadien continue de demander qu'il soit détenu.

En affirmant qu'Ivan a participé à des “activités terroristes” – une prémisse commune pour la criminalisation factice de personnes marginalisées ou impliquées dans des mouvements sociaux, à la fois avant, mais surtout depuis le 11 Septembre 2001 – le gouvernement canadien tente de faire disparaître rapidement un homme d'origine Basque à la demande de l'Espagne – un pays bien connu pour sa répression violente des Basques. Il existe plusieurs cas où l'Espagne s'est vue refuser l'extradition de ressortissants Basques par d'autres pays, particulièrement pour cause d'absence de preuves contre eux, dans le contexte de la répression brutale des basques et de l'utilisation accrue de la torture par les autorités espagnoles.

L'utilisation de la rhétorique anti-terroriste afin de réprimer les minorités, les mouvements politiques et ceux contre lesquels le Canada mène une guerre à l'étranger est amèrement prévisible. Qu'on se rappelle l'internement des canadiens d'origine japonaise pendant la deuxième guerre mondiale, la campagne de criminalisation factice des communautés arabes et musulmanes depuis le 11 Septembre, notamment dans le cas des infâmes certificats de sécurité et des extraditions vers la torture, ainsi que l'extradition d'autres ressortissants Basques vers l'emprisonnement en Espagne, le qualificatif de « terroriste » a créé une facilité redoutable et incontestée avec laquelle les états tels le Canada, l'Espagne et les Etats-Unis --parmi d'autres, justifient une guerre lancée ici comme à l'étranger contre certains groupes, l'oppression galopante des minorités et l'éradication des mouvements sociaux.

Ce n'est pas la première fois que le Canada a coopéré avec l'Espagne dans la persécution des nationalistes Basques. En 2005, Gorka Salazar Perea et Eduardo Plagaro Perez de Arrilucea ont été déportés vers l'Espagne. Initialement, ils avaient également été accusés d'appartenir à l'ETA – une accusation qui a été récusée en cour. Actuellement, un autre Basque, Victor Tejedor Bilbao est détenu à Vancouver sous des accusations d'appartenir à L' ETA et risque la déportation vers l'Espagne.

LE CONTEXTE POLITIQUE EN ESPAGNE ET AU PAYS BASQUE

Le Lien qui est établi entre Ivan Apaolaza Sancho et l'ETA n'est pas fortuit. Il existe une longue histoire de répression des citoyens Basques par les autorités espagnoles sur la base d'accusations d'être membres ou sympathisants de l'ETA. Cette tentative de criminalisation des Basques par l'état espagnol touche tous les secteurs de la société Basque, étant donné le soutien massif pour le mouvement nationaliste.

Le Ley de Partidos (Loi des parties politiques) a rendu illégal tous les parties politiques qui ne condamnent pas a priori toute « violence », ce qui fait que de nombreux partis sont maintenant illégaux en Espagne, notamment Batasuna. Récemment, la cour Européenne des droits Humains a accepté d'entendre la contestation que fait le parti Batasuna de la Ley de Partidos.

En décembre 2007, 47 individus accusés d'être liés à L'ETA ont été condamnés à un total de 520 années de prison – dans le fameux procès de 18/98. Ce procès a clairement démontré la manière dont l'état espagnol s'attaque à tous les secteurs de la société civile Basque dans son effort d'éradication de toute base de soutien pour le mouvement nationaliste Basque et pour l'identité nationale Basque en général. Dans son essence, 18/98 a vu la criminalisation de journalistes, d'avocats, de mouvements de jeunes, d'enseignants, de membres d'organisations pour les droits humaines, d'ONGs et de groupes sociaux, ainsi que la fermeture de nombre de médias importants dans le cadre d'une vague d'arrestations massive de groupes et d'individus tous ciblés avec l'accusation de soutenir l'ETA de différentes manières.

Egin, le deuxième plus grand journal Basque (plus de 100 000 lecteurs) s'est aussi vu reléguer à l'illégalité et à la fermeture de ses bureaux en 1998 -- après vingt ans

d'existence, et a vu son ancien directeur emprisonné. Le mouvement jeunesse Jarrai-Haika-Segi a aussi été criminalisé. Des avocats de la défense impliqués dans ce qui serait considéré comme un « procès politique » sont ciblés par les autorités espagnoles, de même que les ONGs qui soutiennent les prisonniers politiques.

Les conditions de détention des prisonniers politiques Basques sont abominables. Sous la loi espagnole, une période de détention « incommunicado » allant de 5 à 13 jours est autorisée pour les individus accusés d'activités terroristes. Pendant cette période, les détenus n'ont de contacts avec quiconque, et n'ont pas accès à un avocat ou à un médecin. Beaucoup de prisonniers ont été forcés de signer de fausses déclarations sous la torture pendant cette période de détention, déclarations qu'ils ont niées lorsque placés devant un juge. Les prisonniers politiques font face à l'augmentation incessante de leurs sentences d'emprisonnement dans le cadre de nouvelles lois introduites et mises en application de manière rétroactive – même lorsqu'ils sont proches de la fin de leur sentence. Les prisonniers sont souvent incarcérés dans des prisons loins de leurs familles à cause de politiques de « dispersion » et nombre de familles de prisonniers politiques basques ont péri sur les routes en allant rendre visite à leurs proches détenus à des centaines de kilomètres. Des prisonniers âgés, certains souffrant de maladies terminales, sont également condamnés à des décennies de détention.

L'utilisation de la détention « incommunicado » et de la torture par les autorités espagnoles a été dénoncée par Amnistie Internationale et le rapporteur Spécial des Nations Unies sur la Torture, en plus de douzaines d'organisations Basques et d'organisations de droits humaines à travers le monde.

Le nombre de prisonniers politiques et de réfugiés politiques Basques est éloquent.

Entre 1977 et 2002, 18 721 individus ont été arrêtés au pays Basque pour des raisons politiques.

Durant la même période, aussi pour des raisons politiques:

- 9200 personnes ont été emprisonnées.
- 5300 personnes dévoilent avoir été torturées.
- 9 personnes ont été assassinées pendant des interrogatoires de la police.
- Plus de 600 prisonniers politiques Basques sont actuellement répartis entre la France et l'Espagne.
- Plus de 3000 réfugiés Basques sont répartis à travers le monde.

Dans la ville natale d'Ivan Apaolaza seule – Beasaín, il y a six prisonniers politiques, sur une population totale de seulement 13,000 personnes.

L'Espagne a bénéficié de la coopération d'autres états dans la persécution des Basques – notamment à travers l'addition des nationalistes Basques sur les listes de terroristes de l'Union Européenne et de l'Amérique du Nord, les extraditions concédées par d'autres états, l'impunité dont elle bénéficie par rapport à sa pratique de la torture, l'emprisonnement et l'assassinat de Basques. En tant que signataire de la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Canada a la

responsabilité de s'opposer à l'extradition et à la déportation de demandeurs d'asile qui risquent la torture dans leurs pays d'origine.

SOUTIEN POUR IVAN APAOLAZA

Alors qu'un comité de soutien et une campagne se construisent à Montréal pour demander sa liberté, Ivan bénéficie également d'un énorme soutien dans sa ville natale de Beasaín au pays Basque. Déjà, ses parents ont été en mesure de collecter plus de 2000 signatures de pétitions exigeant une fin à ses audiences de déportation vers l'Espagne et demandant au Canada de lui octroyer le statut de réfugié. L'assemblée municipale de Beasaín a également adopté une motion soutenant la demande de réfugié d'Ivan au Canada et dénonçant la criminalisation dont il est victime.

À Montréal, sa famille, ses amis et ceux et celles qui l'appuient exigent:

- **La remise en liberté immédiate d'Ivan et la libération immédiate de tous les prisonniers politiques;**
- **L'arrêt des procédures de déportation contre Ivan et la fin de la complicité du Canada dans l'usage de la torture.**
- **L'octroi du statut de réfugié à Ivan et la fin du système de justice à deux vitesses pour les non citoyens au Canada.**

Nous vous demandons d'apporter votre soutien à la lutte d'Ivan pour la justice et contre la répression et l'impunité de l'état espagnol, et la complicité du Canada dans la création d'un autre prisonnier politique Basque et dans le renvoi vers la torture. Vous pouvez apporter votre soutien en :

- Vous impliquant dans le comité de soutien d'Ivan à Montréal.
- Écrivant une lettre de soutien sur la base des demandes ci-dessus, au nom de votre organisation, syndicat, groupe communautaire, etc. et en l'adressant à la Ministre de l'Immigration Diane Finley et au Ministre de la Sécurité Publique Stockwell Day.
- En encourageant vos députés à soutenir les demandes d'Ivan.

Pour recevoir des mises à jour, vous impliquer etc, contactez-nous à:

libertepourivan@gmail.com

Tel : 514-848-7583

POUR PLUS D'INFORMATION:

Anglais:

Regarding the 18/98 case:

http://www.ehwatch.org/docs/sumario_eng.htm

U.N. Special Rapporteur on the question of torture:

<http://www.unhchr.ch/pdf/chr60/56add2AV.pdf>

Amnesty International report condemning use of incommunicado detention and impunity of Spanish authorities:

[http://www.amnesty.org/en/alfresco_asset/5f428d56-b8e9-11dc-bca7-](http://www.amnesty.org/en/alfresco_asset/5f428d56-b8e9-11dc-bca7-2ba47848ddb7/eur410011999en.pdf)

[2ba47848ddb7/eur410011999en.pdf](http://www.amnesty.org/en/alfresco_asset/5f428d56-b8e9-11dc-bca7-2ba47848ddb7/eur410011999en.pdf)

Human Rights Watch report on Spain Counter-terrorism measures:

<http://www.hrw.org/reports/2005/spain0105/>

Decision of the CAT in the case of Josu Arkauz Arana (a Basque), finding that France violated the Convention by deporting him to Spain:

<http://www1.umn.edu/humanrts/cat/decisions/63-1997.html>

Français:

Sur le cas 18/98:

http://www.ehwatch.org/docs/wsloan_fr.htm

Critique du système judiciaire par Amnistie Internationale :

http://www.amnesty.fr/index.php/amnesty/s_informer/communiqués_de_presse/espagne_les_policiers_jouissent_d_une_impunité_de_fait_dans_les_affaires_de_torture_et_d'autres_mauvais_traitements_presentation_de_cas

<http://www.droitsdelhomme.pb.com/documents/index.html#1>

Le cas de Igor Portu :

<http://www.amnistie.ca/content/view/11282/1/>